

Président : MEUNIER Fabrice

Présents : Monsieur Fabrice MEUNIER, Monsieur Philippe DAUPHIN, Madame Valérie JUILLARD, Madame Huguette TOURAILLE, Monsieur Alain COUDERC, Monsieur René GERVAIS, Monsieur Dominique CHAVINIER, Madame Bernadette SEINCE, Madame Annie JOUVE, Monsieur Alexandre FORESTIER, Monsieur Jérôme PICARD.

Excusés :

Procuration :

Secrétaire(s) de la séance: Madame Annie JOUVE

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité, des présents lors de ce conseil.

Compte administratif 2016 - Commune

Monsieur le Maire présente et commente le compte administratif de la Commune. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide le compte administratif de la commune comme ci-dessous résumé :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	148 087.95			572 613.39	148 087.95	572 613.39
Opérations exercice	176 780.77	328 654.86	309 192.13	552 179.61	485 972.90	880 834.47
Total	324 868.72	328 654.86	309 192.13	1 124 793.00	634 060.85	1 453 447.86
Résultat de clôture		3 786.14		815 600.87		819 387.01
Restes à réaliser	866 839.01	343 338.91			866 839.01	343 338.91
Total cumulé	866 839.01	347 125.05		815 600.87	866 839.01	1 162 725.92
Résultat définitif	519 713.96			815 600.87		295 886.91

L'affectation du résultat a été votée, à l'unanimité, pour un montant de 519 713.96 €
Le compte de gestion a été approuvé à l'unanimité.

Compte administratif 2016 - Assainissement

Monsieur le Maire présente et commente le compte administratif Assainissement. Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le compte administratif assainissement comme ci-dessous résumé :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	324 421.63				324 421.63	
Opérations exercice	267 915.50	516 979.62	19 484.33	37 819.81	287 399.83	554 799.43
Total	592 337.13	516 979.62	19 484.33	37 819.81	611 821.46	554 799.43
Résultat de clôture	75 357.51			18 335.48	57 022.03	
Restes à réaliser						
Total cumulé	75 357.51			18 335.48	57 022.03	
Résultat définitif	75 357.51			18 335.48	57 022.03	

L'affectation du résultat a été votée, à l'unanimité, pour un montant de 18 335.48 €
Le compte de gestion a été approuvé à l'unanimité.

Création d'emploi de fonctionnaire - Adjoint technique 2ème classe

Le Maire indique qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin de mettre en application la délibération du conseil municipal du 25/11/2016 concernant la création d'un poste de titulaire d'Adjoint Technique Territorial 2ème classe, afin d'assurer les fonctions de cantinière à l'école à raison de 17h29 hebdomadaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide d'adopter les modifications au tableau des emplois ainsi proposées. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Désignation des délégués pour la Commission Intercommunale des Impôts de la Communauté de Communes Sumène Artense

Vu l'obligation de créer une commission intercommunale des impôts directs pour la Communauté de Communes Sumène Artense, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Le conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité**, désigne : Monsieur Forestier Alexandre : délégué titulaire et Monsieur Dauphin Philippe : délégué suppléant.

Achat ordinateur

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'acheter un nouvel ordinateur. Il fait part au conseil municipal des devis réalisés pour cette acquisition.

Le conseil municipal après, avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide le devis de la société Point Cédric Informatique à Ussel pour un montant de 760.17 € HT et l'autorise à l'imputer en section d'investissement.

Relevé topographique - Eco quartier Chavaroche

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le compte rendu de la réunion qui a eu lieu le vendredi 9 décembre 2016 concernant la réalisation du futur éco-quartier en présence des services de la DDT de Mauriac, des architectes conseils de la DDT d'Aurillac, ainsi que de l'Architecte des Bâtiments de France.

Au préalable, il est nécessaire de réaliser une étude topographique du terrain, un devis du Cabinet CROS a été demandé, l'estimatif est de 1 900.00 € HT à 4 230.00 € HT. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider le devis et d'autoriser le relevé topographique du terrain.

Le conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide le devis et décide de réaliser le relevé topographique.

Indemnités de conseil 2016 allouée aux comptables du Trésor

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, de ne pas accorder l'indemnité de conseil, et l'indemnité de confection des documents budgétaires pour l'exercice 2016.

Attribution lot n°4 - Serrurerie - rénovation deux appartements locatifs au bourg

Monsieur le Maire indique que lors du conseil municipal du 09 septembre 2016 les lots ont été attribués sauf le lot n°4 serrurerie. Monsieur Chastain, Architecte a alors relancé une consultation. La commission d'attribution a validé le devis de l'Entreprise C2M à Maurs pour un montant de 23 787.21 € HT. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider l'attribution de la commission.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **par 10 POUR, 1 ABSTENTION (Alexandre Forestier)**, valide l'attribution du lot n°4 Serrurerie.

Travaux supplémentaires Lot n°1 : démolitions/maçonnerie/enduits de façade - création de deux appartements au bourg

Monsieur le Maire indique avoir reçu un devis pour les travaux supplémentaires des enduits extérieurs dans le cadre de la rénovation des deux appartements au bourg. Le montant du devis de l'Entreprise Gouny et Fils est de 8 818.00 € HT. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des moins-values sont également constatées sur ce lot (constat état des lieux, modification de baie en façade avant, modification de fenêtre de pignon, enduits intérieurs de consolidation des murs) pour un montant de - 5 900.00 € HT. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir valider le devis de l'Entreprise Gouny et Fils. Le conseil municipal après avoir délibéré, **par 10 POUR, 1 ABSENTION (Alexandre Forestier)**, valide le devis pour un montant de 8 818.00 € HT.

Vente terrain agricole - ZP 46 et C 994

Point reporté à la séance du vendredi 12 mai 2017.

Vente parcelle boisées - Les Turons

Monsieur le Maire indique que suite à l'annonce faite pour des parcelles boisées situées aux Turons et cadastrées : C 974 (2 690 m²), C 986 (8 040 m²), C 987 (765 m²), C 988 (4 920 m²), C 989 (1 180 m²), C 990 (8 770 m²), C 991 (445 m²), C 997 (4 110 m²) situées aux Turons, deux offres ont été réceptionnées.

GAEC Salers	2 000.00 €
M. Philippe DAUPHIN	2 500.00 €

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, le montant de l'estimation de la SAFER soit 2 495.20 €.

Monsieur DAUPHIN, partie prenante, quitte la salle du conseil municipal.

Le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de retenir l'offre de Monsieur Philippe DAUPHIN et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents liés à cette affaire et notamment l'acte notarié.

Travaux de voirie La Barrerie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les travaux de voirie devant être réalisés sur la voie desservant La Barrerie, validé par la commission des travaux. Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide le devis de l'entreprise RMCL d'un montant de 28 850.00 € HT pour la réfection de la voirie.

Aménagement du bourg - Lot 1 - RMCL - avenant n°1

Monsieur le Maire indique que l'Architecte des Bâtiments de France ne souhaite pas de bordures et de caniveaux en béton. L'Entreprise RMCL a réalisé un nouveau chiffrage pour remplacer les bordures et caniveaux en béton par des bordures et caniveaux en pierre de bouzentès. La différence entre la moins-value et la plus-value est de 9 749.00 € HT. Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de valider l'avenant n°1 pour un montant de 9 749.00 € HT. Le conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide l'avenant n°1.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h00.

La Secrétaire,

Annie JOUVE